

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tournon-sur-Rhône

La municipalité informe les habitants que par arrêté municipal n° R5 206/2021 du 19/08/2021, M. le Maire de Tournon-sur-Rhône a prescrit la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme. Par délibération n° 34-2021-123 du 22 septembre 2021, le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification au public.

Cette modification a pour objet la rectification d'une erreur matérielle du règlement du PLU en zones Agricoles et Naturelles afin de déroger à la règle de hauteur pour les équipements d'intérêt collectif et de services publics d'une faible emprise au sol.

Le dossier de modification simplifiée est consultable :

- Au service Urbanisme de la mairie du lundi 25 octobre 2021 au jeudi 25 novembre inclus, aux jours et horaires d'ouvertures habituels,
- sur le site internet de la mairie : www.ville-tournon.com

Durant cette période, un registre accompagnant le dossier sera mis à la disposition du public, dans lequel pourront être consignées les observations. Celles-ci pourront également être adressées :

- par mail : mairie@ville-tournon.com
(Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU)
- par courrier à : **Mairie de Tournon sur Rhône**
M. le Maire
Service Urbanisme
Place Auguste Faure
07300 Tournon-sur-Rhône

A l'issue de cette mise à disposition, M. le Maire dressera un bilan de la procédure avant de soumettre le dossier d'approbation du Conseil Municipal.